



## TPA : réouverture de la "classe ouverte" sur la pause méridienne

publié le 06/01/2023

Le dispositif TPA (Travail Personnel accompagné) permet depuis le début de l'année, à une dizaine d'élèves par classe, de bénéficier d'une heure d'accompagnement par semaine ou par quinzaine pour effectuer du travail personnel. Ce dispositif se poursuit au 2e trimestre (les listes d'élèves inscrits ont pu être modifiées avec le professeur principal lors des réunions de décembre avec les parents).

En plus de ce dispositif, de nombreux élèves avaient demandé la **réouverture des "classes ouvertes" sur la pause méridienne**. Ce sera chose faite à partir de lundi. Voici le principe et les modalités :

- ▶ **tous les élèves qui veulent venir travailler dans le calme pendant la pause méridienne peuvent venir**, même ceux qui ne sont pas inscrits dans un groupe de TPA sur leurs heures de permanence ; ils peuvent venir les jours où ils ne sont pas inscrits dans un club ; ils ne seront pas prioritaires pour le self, donc il est conseillé de choisir un jour de la semaine où ils mangent tôt ;
- ▶ **les élèves ne sont pas obligés de venir toutes les semaines**, ils viennent quand ils ont un travail à réaliser ;
- ▶ les élèves peuvent venir faire des travaux écrits (exercices, rédaction...), rattraper des cours s'ils ont été absents ou rattraper un travail non-fait, apprendre des leçons, réviser avant une évaluation, faire un travail nécessitant un ordinateur s'ils ne sont pas équipés à la maison... **Un professeur et un 2e adulte seront présents pour les aider** : leur réexpliquer une consigne, faire réciter une leçon, expliquer une leçon mal comprise, vérifier quel travail est prioritaire sur l'agenda...
- ▶ les élèves doivent **apporter leur agenda et tout le matériel utile pour faire le travail demandé** (cahier, classeur, livre...)
- ▶ un **appel micro sera réalisé vers 13h** et le **professeur descendra chercher les élèves** en bas de l'escalier du self : tous les élèves intéressés monteront à ce moment-là avec leur sac en salle informatique pour la séance de TPA ; **les élèves n'auront pas le droit de monter en retard ou de redescendre avant la fin de la séance**.

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés ou pour qui le travail personnel a été insuffisant au premier trimestre, n'hésitez pas à venir travailler en TPA !